

NOUVEAU MONDE RÉORGANISE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS, QUÉBEC, 1^{er} septembre 2020 – Suite au renouvellement du mandat de ses administrateurs, Nouveau Monde Graphite (« **Nouveau Monde** » ou la « **Société** ») (TSXV : [NOU](#) ; OTCQX : [NMGRF](#) ; Francfort : [NM9](#)) annonce des changements de rôle au sein de son conseil d'administration afin de guider sa stratégie de développement corporatif. Arne H. Frandsen, co-fondateur de Pallinghurst, agira ainsi comme président du conseil d'administration, et Daniel Buron, premier vice-président et chef des finances chez Domtar, agira comme administrateur principal indépendant et comme président du comité d'audit.

Eric Desaulniers, président et chef de la direction de Nouveau Monde, commente : « Notre conseil d'administration profite de la riche expertise de ses administrateurs dans des domaines comme les investissements, le développement minier, l'administration des affaires, la propriété intellectuelle, le droit de l'environnement et le développement durable. Le leadership de MM. Frandsen et Buron nous permettra de rehausser notre gouvernance et d'optimiser notre portefeuille de capital en vue des prochains jalons-clés de la Société. »

Émissions d'actions

Du même coup, Nouveau Monde annonce l'émission d'un total de 1 037 587 actions ordinaires de son capital social (les « **Actions ordinaires** ») au prix de 0,20 \$ l'Action ordinaire, pour un montant total de 207 517,40 \$, auprès de 31 de ses employés en règlement d'une portion impayée des salaires qui correspond à une mesure proactive de gestion du capital mise en place de manière temporaire en réponse à la pandémie de COVID-19.

Face à l'avènement de la COVID-19 et des mesures drastiques de suspension d'activités économiques non-essentiels, Nouveau Monde s'est entendue par écrit à la fin mars 2020 avec chacun desdits employés afin de réduire leur salaire de 20 %. Cette réduction salariale s'est échelonnée sur quatorze semaines, suite à quoi le conseil d'administration de Nouveau Monde a décidé, afin de remercier les employés de leur soutien, d'émettre les Actions ordinaires à titre de règlement de la réduction salariale.

« Nos employés représentent un capital de première importance pour la réalisation de nos projets en développement », explique Eric Desaulniers. Il en va de soit de reconnaître leur collaboration à travers cette période de compression économique rarissime et d'offrir des conditions d'emploi attrayantes et marquées de respect afin de poursuivre notre croissance. »

L'émission des Actions ordinaires a été approuvée conditionnellement par la Bourse de croissance TSX et sera sujette à une période de conservation de 4 mois et un jour.

Le règlement de la réduction salariale sous forme d'Actions ordinaires de Nouveau Monde a lieu notamment en faveur de M. Eric Desaulniers (pour un montant de 8 750 \$, soit 43 750 Actions

ordinaires), président et chef de la direction de Nouveau Monde, M. Charles-Olivier Tarte (pour un montant de 8 750 \$, soit 43 750 Actions ordinaires), chef de la direction financière de Nouveau Monde, et M^e Virginie Fortin (pour un montant de 8 750 \$, soit 43 750 Actions ordinaires), secrétaire corporative de Nouveau Monde, ce qui constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») et au sens de la Politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX - *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*. Cependant, les administrateurs de Nouveau Monde qui ont voté ont déterminé que les dispenses de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires, prévues respectivement aux articles 5.5 a) et 5.7 1) a) du Règlement 61-101 peuvent être invoquées, car ni la juste valeur marchande des Actions ordinaires émises à ces initiés ni la juste valeur marchande de la contrepartie payée ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de Nouveau Monde. Aucun administrateur de Nouveau Monde n'a exprimé d'opinion contraire ou de désaccord en lien avec ce qui précède.

Une déclaration de changement important relative à cette opération avec des personnes apparentées sera déposée par Nouveau Monde dans un délai moindre que 21 jours avant la date prévue pour l'émission des Actions ordinaires en raison du fait que les modalités de participation des personnes non apparentées d'une part et des personnes apparentées d'autre part dans le cadre de l'émission des Actions ordinaires n'étaient pas déterminées.

Le conseil d'administration a également octroyé un total de 6 325 000 options d'achat d'actions à certains membres de la direction et aux administrateurs. Ces options d'achat d'actions sont octroyées conformément aux termes et modalités du nouveau régime d'options d'achat d'actions de la Société.

À propos de Nouveau Monde Graphite

Nouveau Monde Graphite développe le projet minier de graphite Matawinie, situé à Saint-Michel-des-Saints, à 150 km au nord de Montréal, QC. À la fin 2018, Nouveau Monde a publié une étude de faisabilité qui révèle un fort potentiel économique avec une production prévue de 100 000 tonnes de concentré de graphite par année, d'une pureté moyenne de 97 %, sur une période de 26 ans. Présentement, Nouveau Monde exploite une usine de démonstration où elle produit un concentré de graphite en paillettes pour acheminer à des clients potentiels nord-américains et internationaux en vue de la qualification de ses produits. Dans une perspective d'intégration verticale et de développement durable au sein du marché des véhicules électriques, Nouveau Monde prévoit la mise en place d'une usine de transformation secondaire du graphite à grande échelle, répondant aux besoins de l'industrie en pleine expansion des batteries lithium-ion. Dédié à des normes élevées en matière d'énergie renouvelable et de durabilité, le projet de graphite de Matawinie sera le premier du genre à être exploité comme une mine entièrement électrique avec une faible empreinte carbone.

Médias

Julie Paquet
Directrice, Communications
450-757-8905, poste 140
jpaquet@nouveau monde.ca

Investisseurs

Christina Lalli
Directrice, Relations avec les investisseurs
438-399-8665
clalli@nouveau monde.ca

Abonnez-vous à nos envois courriel : <http://nouveau monde.ca/en/support-nmg/>

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, toute information sur l'émission d'Actions ordinaires à ses employés en règlement des salaires impayés liés à la pandémie de la COVID-19 et, en général, le paragraphe « À propos de Nouveau Monde Graphite » ci-dessus, qui décrit essentiellement les perspectives et les objectifs de Nouveau Monde, constituent de « l'information prospective » ou des « énoncés prospectifs » selon le sens attribué par certaines lois sur les valeurs mobilières, et sont fondés sur des attentes, des estimations et des prévisions faites en date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par Nouveau Monde au moment où ces énoncés ont été formulés, sont assujetties à des incertitudes et à des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent s'avérer inexactes.

Plusieurs de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent affecter directement ou indirectement ou pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels diffèrent considérablement de ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans ces énoncés. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les attentes actuelles de la direction et ses plans pour l'avenir. Nouveau Monde n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, ni d'expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf tel que l'exigent les lois en valeurs mobilières applicables.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

De plus amples renseignements concernant Nouveau Monde sont disponibles dans la base de données SEDAR (www.sedar.com) et sur le site internet de Nouveau Monde au : www.NouveauMonde.ca